



# Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : [mairie.bouquet@orange.fr](mailto:mairie.bouquet@orange.fr)

Site internet : [www.mairiedebouquet.com](http://www.mairiedebouquet.com)

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Bouquet, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h07

Présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Frédéric Faure, Matthieu Bournonville, Fabienne Guessab, Didier Hingre, Olivier Lafon, Patricia de Magondeaux, Pascale Rossler, Hélène Ruffenach.

Absent excusé : Samuel Burnet

Secrétaire de séance : Olivier Lafon

### **1. Élection d'un délégué et de trois suppléants du CM pour les prochaines sénatoriales**

Le maire rappelle le fonctionnement des élections sénatoriales et explique les modalités du vote pour le délégué communal et les trois suppléants. Le vote se tient à bulletin secret.

Le bureau électoral est constitué du maire, d'un secrétaire de séance : Olivier Lafon, des deux conseillers les plus âgés : Fabienne Guessab et Hélène Ruffenach et des deux plus jeunes : Matthieu Bournonville et Pascale Rossler

Catherine Ferrière se présente comme déléguée : résultat : 10 voix, élue

Frédéric Faure se présente comme 1<sup>er</sup> suppléant : résultat : 10 voix, élu

Olivier Lafon se présente comme 2<sup>ème</sup> suppléant : résultat : 10 voix, élu

Patricia de Magondeaux se présente comme 3<sup>ème</sup> suppléante : résultat : 10 voix, élue

### **2. Renouvellement de la CCID Commission Communale des Impôts Directs): proposition d'une liste de 24 contribuables à la Direction Départementale des Finances Publiques**

Le maire explique que 24 noms doivent être proposés au service des Impôts (dans lequel le service des impôts choisira 12 noms : 6 titulaires et 6 suppléants.

Elle propose la liste suivante :

Laurent Bouis ; Mathilde Peyraque ; Steven Charrier ; Laeticia Kaiser ; Jean-Pierre Massot ; Fabienne d'Aigremont ; Serge Perlès ; Hélène Ruffenach ; Didier Olivarès ; Lou Giesen ; Jean Hager ; Nathalie Lattard ; Christian Fraisse ; Danielle Mirabel ; Olivier Lafon ; Sylvie Revillon ; Alexandre Monmarson ; Sylvie Banides-Barbier ; Julien Loisy ; Claire Terrier ; Fabien Achard ; Emily Millet ; Jean-Claude Auribault ; Christine Pascal ;

Cette liste est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour.

### **3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :**

Le maire est de fait membre de la commission

Catherine Ferrière propose que les 2 adjoints soient titulaires + Olivier Lafon (finances)

Thierry Lattard, Frédéric Faure et Olivier Lafon sont nommés à l'unanimité par 10 voix pour

Fabienne Guessab, Matthieu Bournonville et Hélène Ruffenach se proposent comme suppléants. Ils sont tous trois nommés à l'unanimité par 10 voix pour

### **4. Désignation du correspondant de la commune auprès du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**

Frédéric Faure, adjoint à l'urbanisme est désigné à l'unanimité par 10 voix pour

### **5. Désignation du correspondant défense**

Thierry Lattard, ancien marin-pompier est désigné à l'unanimité par 10 voix pour

### **6. Attribution de la prime exceptionnelle au personnel communal**

Le maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle aux trois agents municipaux. Afin de valoriser et reconnaître l'investissement des agents ayant continué d'exercer leur travail en présentiel pendant la crise sanitaire, le conseil municipal approuve le versement d'une prime exceptionnelle

Pour tous les trois cette prime prend en compte le fait qu'ils n'ont pas été en contact avec le public.

Cette prime sera exonérée de charges.

Pour Françoise Marcellin et Michel Terrier le maire propose que cette prime soit proratisée sur un pourcentage de leur salaire de base. Soit 280 € pour Françoise Marcellin et 150 € pour Michel Terrier

Et pour Monique Bordron qu'elle soit forfaitaire à hauteur de 50 €.

Après une discussion entre les membres du conseil sur les différentes possibilités de calculs, le versement de cette prime exceptionnelle est voté à l'unanimité par 10 voix pour

### **7. Questions diverses**

#### **✓ Délibération concernant le changement d'arrondissement demandé par le Préfet**

Le maire fait la lecture du courrier du Préfet : « Afin d'adapter l'intervention de l'État aux nouveaux périmètres des intercommunalités issues du schéma départemental de coopération intercommunale adopté en 2016, j'ai souhaité faire coller les limites des arrondissements avec celles des intercommunalités. Par arrêté du Préfet, n° 20192604-B3-001, la commune de Bouquet a adhéré à la communauté de commune du Pays d'Uzès et quitté la communauté de communes d'Alès Agglomération.

La CCPU étant rattachée à l'arrondissement de Nîmes, il me paraît souhaitable, dans un souci de cohérence territoriale, de proposer que votre commune bascule de l'arrondissement d'Alès à celui de Nîmes. Aussi je sollicite votre avis avant de soumettre cette modification des limites d'arrondissement à la signature de Monsieur le Préfet de Région.»

Catherine Ferrière explique les éléments d'organisation territoriale. Après discussion le conseil municipal délibère : « À la demande du Préfet et dans un souci de cohérence territoriale, le Conseil Municipal de Bouquet donne un avis favorable à son rattachement à l'arrondissement de Nîmes. »

Cet avis est approuvé à l'unanimité par 10 voix pour

✓ **Modification du libellé concernant la désignation des délégués à AB Cèze, DFCI, SICTOMU**

À la demande de la préfecture, le Conseil Municipal annule les délibérations concernant la désignation des membres pour les syndicats AB Cèze, DFCI, et SICTOMU prises le 26 mai 2020 puisque c'est la CCPU qui est membre de ses syndicats.

Les noms des délégués sont, de fait , proposés à la CCPU pour représenter la commune.

Voté à l'unanimité par 10 voix pour

✓ **Subvention à « Bouquet d'artistes » qui ont fait la demande**

Catherine Ferrière lit le courrier de Nicolas et Thomas Delclaud demandant une subvention pour la 8<sup>ème</sup> édition du festival « Bouquet de Musique ». En raison de la difficulté d'organisation suite à la crise sanitaire, le concert spirituel sera maintenu le 15 août au Temple, et un récital de piano sera donné le 18 août.

Après discussion l'équipe municipale vote une subvention de 1 000€ comme les années précédentes, ces concerts étant devenus une référence culturelle de la commune.

Voté à l'unanimité par 10 voix pour

✓ **Subvention aux restaurants du cœur**

Comme chaque année, l'association des restaurants du cœur sollicite une aide financière.

Catherine Ferrière précise que dans le mandat précédent, la commune versait une subvention à hauteur de 1€/ha soit 176 €. En raison de la crise sanitaire et économique, le conseil municipal après discussion décide de verser une subvention exceptionnelle de 2€/ha soit 352 €.

✓ **Info sur la CCPU**

Le maire informe le conseil municipal de l'élection du président de la communauté de communes du pays d'Uzès. Le vote a eu lieu le jeudi 9 juillet par le nouveau conseil communautaire.

Fabrice Verdier a été élu Président de la CCPU avec 47 voix sur 55 votants.

Ayant été maire de Fons sur Lussan jusqu'en mars 2020, et étant maintenant 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie d'Uzès, sa connaissance de notre territoire devrait être un atout pour Bouquet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h10.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE